



Dossier du BHI No. S1/0415

LETTRE CIRCULAIRE 31/2012
9 mars 2012

TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL (SRWG)

Références : a) LC 43/2010 du 26 juillet
b) LC 47/2010 du 4 août

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La XVIIème Conférence hydrographique internationale (CHI) a créé un groupe de travail, par sa Décision No. 18, chargé d'étudier et de proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI. Le groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG) a été chargé d'effectuer une étude globale du Règlement du personnel du BHI en vigueur et de fournir un compte rendu de ses travaux aux Etats membres par lettre circulaire en 2009. La présidence et la vice-présidence ont respectivement été assumées par l'Allemagne et par le RU. Le SRWG était uniquement composé du président, du vice-président et des USA en qualité de membre.

2 Le SRWG a présenté son rapport aux Etats membres sous couvert de la lettre en référence a) laquelle a ensuite été retirée dans la lettre en référence b), en raison de travaux complémentaires à effectuer. Le Service hydrographique allemand (BSH) a par la suite informé le Bureau qu'en raison de la mutation dans un autre service, de la présidente du SRWG, Mme Hering, cette dernière ne pourrait plus continuer à assurer ses fonctions. Le SH du RU a accepté d'assumer la présidence du SRWG.

3 Le rapport du SRWG sera fourni avant fin mars par le nouveau président. Davantage de travaux seront requis par le SRWG avec une plus large participation des Etats membres. Dans ce contexte, il est demandé aux Etats membres d'être prêts, à l'occasion de leur venue à la Conférence, à contribuer à cette question et à proposer des représentants au SRWG.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président